

Actuel Marx

Revue internationale consacrée au marxisme
publiée aux Presses Universitaires de France
avec le concours de l'Université Paris-X Nanterre et du CNRS

Sommaire du n° 24 - 1998/2

HABERMAS, UNE POLITIQUE DELIBERATIVE

Christian Bouchindhomme : Autour d'un « malentendu »

Rainer Rochlitz : Marx, Habermas, et la démocratie radicale

Jean-René Ladmiral : Jürgen Habermas

ou le changement de signe de la Théorie Critique

Gérard Raullet : Néo-communautarisme et citoyenneté

Yvon Sintomer : Morale, éthique et politique chez Habermas

ou les limites du pouvoir démocratique :

désobéissance civile et droit à la résistance

Michael Löwy : Habermas et Weber

Helmut Reichelt : Thèses sur la théorie des médias dans *Théorie de l'agir*

communicationnel rapportée à la théorie du droit

dans *Droit et démocratie*

Jacques Bidet : La contradiction performative

d'une politique sans principe

LIBERALISME

Domenico Losurdo : Philosophie de l'histoire *contra* morale

Ricardo Antunes : A propos des actuelles métamorphoses du travail

et de son caractère central

Actuel Marx : <http://www.u-paris10.fr> - E-mail : ActuelMarx@u-paris10.fr

PRIX DU NUMERO 180 francs

ABONNEMENT (2 numéros par an)

France 300 francs - Etranger 350 francs

Paiement par virement postal à PUF CCP 392 33 A - PARIS, ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de PUF 14, avenue du Bois-de-l'Épine - BP 90 - 91003 EVRY - FRANCE

Sociologie de l'espace public et corporatisme de l'universel *

Yves SINTOMER

Hérodote fait dire à un soldat perse, qui avait consulté les mages peu avant la bataille de Platées qui allait anéantir l'armée à laquelle il appartenait, et qui connaissait donc le sort à venir :

* Ce que le ciel a résolu, il n'est pas au pouvoir de l'homme de l'éviter ; on a beau proclamer l'évidence, personne ne consent à vous croire. Ce que je dis, nous sommes nombreux à le savoir parmi les Perses, et nous marchons quand même, prisonniers de la nécessité. La pire douleur qui soit en ce monde, c'est bien d'y voir clair, et d'être sans pouvoir ! *

Vingt-cinq siècles après, le déterminisme des structures sociales a remplacé celui des dieux, et la prédiction des sociologues celle des mages. Et le problème se pose : les sociologues ne doivent pas simplement se préoccuper des canaux qui permettent aux autres citoyen(ne)s d'entendre leur parole ; ils doivent aussi se demander si ces citoyen(ne)s peuvent être à même de faire quelque chose de cette parole. Avec cette pensée à l'arrière-plan, il peut sembler intéressant, pour aborder la question des rapports entre sciences sociales et normativité, de prendre comme angle d'éclairage la sociologie de l'espace public. En effet, dans cet objet spécifique que peuvent étudier les sciences sociales, la normativité, qui constitue une dimension prégnante dans tous les rapports sociaux, prend potentiellement un tour spécifique. Elle peut devenir (partiellement) réflexive. Par contrecoeur, cela interroge de façon particulière le rapport d'objectivation que les sciences sociales entretiennent avec les conduites humaines qu'elles analysent.

Mon raisonnement s'articulera en deux temps. J'émettrai tout d'abord un certain nombre d'hypothèses sur l'approche conceptuelle qui me semble nécessaire pour effectuer de façon adéquate une sociologie de l'espace public. J'avancerai ensuite quelques réflexions à propos des conséquences que cette approche implique quant au rapport des sociologues avec les citoyens qui agissent dans l'espace public, et plus particulièrement quant à l'engagement des sociologues.

* Ce texte constitue une version profondément remaniée d'une communication au colloque : « La sociologie est-elle un humanisme ? Politique, objectivité et sciences sociales », Lausanne, 29 au 29 mai 1997.

1. *L'enquête*, IX, 16, trad. A. Barguet, in HÉRODOTE, THUCYDIDE, *Œuvres complètes*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, 1964.

L'Homme et la Société, n° 130, octobre-décembre 1998

La conception habermassienne de l'espace public

Il convient au préalable d'effectuer quelques précisions terminologiques, pour éviter des malentendus à propos de mots extrêmement polysémiques. La notion d'espace public peut en effet « être mise à toutes les sauces ». Lorsque j'emploierai cette expression, elle renverra :

- a) à l'espace public *politique*², par opposition à l'espace public littéraire par exemple ;
- b) à un *espace d'interactions où les affaires collectives*, et en particulier les normes politiques, sont mises en discussion, sans qu'une autorité étatique vienne définir de façon contraignante (autrement qu'à la marge) la gamme des arguments autorisés ;
- c) à un espace *abstrait* d'interactions, abstrait dans le sens où si les interactions sont bien concrètes, cet espace ne correspond exactement à aucun lieu concret, à aucune institution légale ou organisée, même s'il peut être légalement reconnu comme légitime. Il peut s'agir d'une réunion de conseil de quartier, d'une discussion après la projection dans une salle de cinéma d'un film comme *La reprise* (qui porte sur la mémoire de mai 1968), d'une assemblée générale au cours d'une grève...
- d) à un espace qui bénéficie dans nos sociétés (partiellement démocratiques) d'une *légitimité assez forte* qui lui confère le statut de *quasi-institution*, alors même qu'il n'est jamais que partiellement formalisé ;
- e) à un espace qui, bien que lié au système politique basé sur la compétition des élites pour le pouvoir, ne saurait être confondu avec lui. Prendre pour objet l'espace public politique implique en ce sens un certain décentrement par rapport à une vision étroite de la politique.

Pour en effectuer la sociologie, la conceptualisation habermassienne est incontournable, tout en présentant des limites sérieuses que l'on pourrait qualifier « d'idéalistes ». Depuis sa thèse sur l'espace public dans les années soixante³, Habermas est régulièrement revenu sur le sujet ; ses travaux ont en outre suscité nombre de discussions historiques, sociologiques et philosophiques⁴, et on dispose par là d'une masse de concepts et d'analyses sans véritable équivalent dans d'autres problématiques. L'approche habermassienne est d'autant plus incontournable qu'elle présente sur ce

2. En allemand, *die politische Öffentlichkeit*, en anglais, *The political public sphere*

3. *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1990 (1^{re} éd. Neuwied-Berlin, Luchterhand, 1962). Trad. fr. (par Marc B. de Launay) de la 1^{re} éd. : *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

4. Signalons, entre autres, les travaux d'Oskar NEGt et Alexander KLUGE d'une part, d'Arlette FARGE d'autre part, sur l'espace public populaire aux XVIII^e et XIX^e siècles (respectivement *Öffentlichkeit und Erfahrung. Zur Organisationsanalyse von bürgerlicher und proletarischer Öffentlichkeit*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1972, et *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992), et celui de Joan B. LANDES sur la participation des femmes à l'espace public du XVIII^e (*Women and the Public Sphere in the Age of French Revolution*, Ithaca, 1988) ; la réflexion mi-philosophique, mi-historienne de Keith M. BAKER (*Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Payot, 1993 — Cambridge University Press, 1990) et celle du philosophe du droit Ulrich PREUS (*Zum staatsrechtlichen Begriff der Öffentlichkeit*, Stuttgart, Ernst Klett, 1969).

point une validité partielle. Sans entrer dans les détails, je voudrais en souligner ici quelques thèses très fortes.

— Il y a production et échange publics d'arguments, sur les affaires de la cité, qui impliquent des responsables politiques mais aussi des citoyens « ordinaires » (c'est-à-dire qui n'occupent pas de position de pouvoir institutionnalisée et ne visent pas à en obtenir), et cette communication produit des opinions, des discours, des perceptions, dont les responsables politiques sont obligés de tenir compte — ce qui ne veut pas dire de respecter — s'ils veulent conserver leur légitimité.

— Le fait que ces échanges soient publics implique un certain nombre de contraintes. Certains registres de discours vont tendre à être disqualifiés sur l'espace public. Il en va ainsi des mensonges ou de la mauvaise foi manifestes, mais aussi des arguments qui, bien qu'avancés en toute bonne foi, semblent cognitivement non fondés, contredits par « les faits ». Les « mauvais » arguments tendent à être disqualifiés — et les personnes qui les ont émis avec eux. Il en va de même des discours qui semblent normativement non fondés, et en particulier du discours purement égoïste, qui avance des demandes qui ne sont justifiées que par l'intérêt personnel et sans que des principes de justice puissent les légitimer : un très fort effet de censure s'exerce sur de tels registres d'intervention. Les intervenants doivent au moins *prétendre* défendre l'intérêt collectif, ou expliquer en quoi leur revendication personnelle est compatible avec celui-ci, ou en quoi elle est un cas spécifique d'un principe de justice plus global. Ils doivent convaincre leurs interlocuteurs de la crédibilité de cette prétention⁵. C'est à un tel genre de contrainte que Kant pensait, et Habermas à sa suite, en évoquant le principe de « publicité » (*Publizität*).

— Le pluralisme des positions dans l'espace public, le fait qu'il y ait controverse, ouvre un terrain où il est possible de mettre en doute les valeurs, les conceptions (celles des préférences, les problèmes et les solutions qui étaient tenues pour évidentes (celles des autres, mais aussi les siennes propres, et celles de tout un chacun) ; de montrer l'historicité des problèmes et la relativité de la manière de les poser ; de suggérer les alternatives possibles, idéelles ou pragmatiques. Cela a deux effets : rendre (plus) dialogiques les conceptions individuelles, et politiser les questions collectives.

— Certes, une telle dynamique n'est jamais garantie *a priori*, elle constitue seulement un potentiel. De la réalisation plus ou moins grande de ce potentiel dépend la qualité plus ou moins grande — ou, si l'on préfère, le dynamisme plus ou moins fort — de l'espace public. Cette qualité (ou ce dynamisme) est synonyme, pour les « simples » citoyens(ne)s, de la capacité à prendre une distance réflexive par rapport aux lieux communs (aux « pensées uniques ») et aux problèmes qu'ils/elles doivent gérer collectivement. Elle produit une politisation « ordinaire » qui constitue le pendant de celle, plus exceptionnelle, qui intervient lors des mouvements sociaux.

— Enfin, une telle dynamique comporte une dimension cognitive, mais aussi une dimension éthico-politique. Elle questionne toutes les formes de domination et le caractère souhaitable ou non des normes politiques⁶.

5. Un tel dispositif renforce de façon importante la prime que les groupes tendent quasi universellement selon Pierre Bourdieu à accorder aux conduites qu'ils considèrent être au service de l'universel.

6. À ce stade de l'argumentation, il est utile de préciser que les hypothèses présentées peuvent à mon sens être discutées de façon uniquement cognitive.

Cependant, l'approche habermassienne me semble présenter des limites décisives, qui rendent peu probant son intérêt heuristique lorsque l'on effectue une sociologie (ou une histoire, ou une anthropologie) « empirique » d'espaces publics déterminés. Dans la vision de Jürgen Habermas, les interactions qui se déroulent sur l'espace public mettent en présence des interlocuteurs abstraits, sans corps (et du même coup sans sexe), qui sont pure argumentation. Ces interlocuteurs ne sont situés que parce qu'ils vivent à une même époque et dans une même civilisation, qu'ils partagent donc un même fond de références culturelles (notamment d'ordre cognitif et normatif) — un même « monde vécu » (*Lebenswelt*), dans le langage habermassien ; et parce que chaque interaction ayant nécessairement une durée limitée, elle est soumise à des contraintes temporelles qui limitent l'information dont peuvent bénéficier les locuteurs et le nombre des échanges critiques auxquels ils peuvent se livrer. Ces interactions consistent essentiellement dans l'usage collectif (« communication ») de la raison pratique. Les autres dimensions n'y sont que dérivées ou parasitaires. Cela signifie que la seule force (*Kraft*) qui y joue, ou que la seule autorité qui y pèse, est celle du meilleur argument ; que, tendanciellement (si la communication est poussée suffisamment loin), ce qui est considéré comme l'argument meilleur l'est substantiellement, aussi bien sur le plan normatif que sur le plan cognitif ; que, cognitivement aussi bien que normativement, les participants à la discussion recherchent *coopérativement le consensus, et qu'ils/elles* peuvent en théorie toujours l'atteindre, pour peu qu'ils s'en donnent le temps ; au total, les décisions auxquelles aboutissent les interactions sur l'espace public sont donc rationnelles (si l'on adopte une définition pragmatique de la rationalité, celle du consensus établi sur la base d'une discussion librement argumentée). C'est d'ailleurs pourqu岸, selon Habermas, la libre formation de l'opinion et de la volonté populaires que permet l'espace public démocratique garantissant intrinsèquement leur caractère raisonnable et rationnel⁸.

Une telle conception (dont certains éléments apparaissent aussi, quoique de façon plus triviale, dans la vulgate démocratique officielle sur le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ») me semble se heurter à des objections décisives dans la perspective d'une sociologie « réaliste ».

Vers une conception sociologique de l'espace public

Leur point de départ global réside dans le fait que, comme l'écrit Bourdieu, la structure sociale est présente dans chaque interaction, et que les interactions qui se déroulent dans l'espace public n'échappent pas à la règle. Que la structure sociale *pèse* sur chacune de ces interactions ne signifie cependant pas pour autant qu'elle les

7. Il faudrait aussi ajouter que, pour Habermas, ces interlocuteurs sont aussi situés en ce que l'espace public dans lequel ils communiquent peut être plus ou moins déformé sous l'action de mécanismes extérieurs (ceux des systèmes économique et, dans une moindre mesure, politique).

8. Les thèses résumées ici à grandes lignes sont celles que Jürgen Habermas a défendues dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, plutôt que celles exprimées dans *L'espace public*. Pour une analyse détaillée de la problématique habermassienne sur le sujet, cf. Yves SINTOMER, « De Weber à Habermas. Modernité et démocratie » (à paraître en 1999 aux éd. La Découverte, Paris).

détermine de façon rigide ou absolue, ou qu'elle ne puisse pas être remise en cause dans celles-ci⁹. Mais cela n'en a pas moins des conséquences importantes.

Tout d'abord, la participation des citoyen(ne)s à l'espace public et le poids des interventions qu'ils/elles y effectuent éventuellement (ainsi que la probabilité même de leur intervention) sont inégalement répartis entre les couches sociales en fonction de leur capital symbolique dans l'espace public considéré. C'est l'effet de « cens caché » mis en évidence par Daniel Gaxie¹⁰, et sur lequel je ne m'attarderai pas. Les effets des rapports de pouvoir et de domination, loin d'être naturellement neutralisés dans l'espace public, s'y font systématiquement sentir. A la limite, les rapports asymétriques qui existent entre les acteurs sont souvent cristallisés de telle manière que toute réciprocité est exclue et que s'instaure une relation qui n'est plus simplement de pouvoir mais de domination. Dès lors, le fonctionnement normal de l'espace public tend à priver de parole certains groupes ou certaines couches. « Ceux qui ont trop à dire pour pouvoir le dire », selon l'expression de Prévert, n'ont alors d'autre recours pour se faire entendre que d'adopter un comportement « asocial » ou belliqueux.

Cela signifie aussi qu'il y a toujours pluralité d'espaces publics plutôt qu'un espace public unifié. C'est souvent par facilité de langage que l'on emploie l'expression au singulier¹¹. Plusieurs auteurs ont insisté sur cette pluralité pour relativiser l'espace public civil-bourgeois des Lumières¹². Sur une échelle locale, on peut également constater la juxtaposition d'espaces publics qui ne communiquent parfois que très peu, voire pas du tout : celui qui se structure autour du conseil municipal et des éventuels conseils de quartier ; ceux qui s'organisent autour des diverses associations actives sur le quartier considéré ou, de façon plus fluide, autour des groupes informels ; ceux qui sont à mi-chemin entre la politique et d'autres registres sociaux (comme la musique rap) ; ceux, de type traditionnel ou communautaire, où les « affaires communes » abordées (décès et enterrements, mariages, divorces ou problèmes conjugaux, solidarité économique entre les membres du groupe...) tendraient à être considérées comme privées dans le conseil municipal ou le conseil de quartier... En tout état de cause, à

9. Cela ne signifie pas non plus que les structures sociales auraient seulement une force d'inertie objective qui constituerait la « situation » dans laquelle les acteurs déploient leur liberté, comme chez Sartre. Mais il faut sur ce point conserver quelque chose de l'idée de modérisme : il y a bien une différence entre sociétés démocratiques modernes et sociétés traditionnelles, non parce que toute idéologie tendrait à disparaître des premières, comme Habermas semble le postuler implicitement, mais parce que la remise en cause réflexive des normes y est comparativement plus importante (du fait du recul de l'emprise de la religion et des coutumes, mais aussi de l'instauration d'espaces publics juridiques, politiques ou éthiques). Dans l'œuvre de Bourdieu, cette donnée est systématiquement sous-estimée, voire négligée.

10. *Le cens caché. Inégalités structurelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

11. Habermas reconnaît certes la multiplicité des espaces publics, mais il tend à la renvoyer à la diversité des thèmes abordés, des lieux géographiques où ils surgissent ou des instruments de communication empiriques autour desquels ils se construisent ; il n'aborde jamais qu'allusivement la fragmentation proprement sociale des espaces publics. En conséquence, il met l'accent de façon unilatérale sur la tendance à l'unification qui les parcourt et néglige les dynamiques qui peuvent les opposer structurellement.

12. Cf. les ouvrages déjà cités de Arlette Farge, Jean B. Landes ou Oskar Negt et Alexander Klinge.

chaque espace public correspond une légitimité sociale différente qui filtre de façon plus ou moins explicite celles et ceux qui peuvent y participer activement.

Les espaces publics mettent généralement aux prises des personnages qui sont membres du système politique institutionnel et des citoyen(ne)s « ordinaires ». Leurs relations ne peuvent être réduites à des rapports d'offre/demande politiques : le propre de l'espace public est d'offrir une possibilité plus ou moins grande aux citoyen(ne)s ordinaires (aux « profanes », pour parler comme Gaxie) d'être actifs politiquement, c'est-à-dire d'opter pour la prise de parole, dans le sens qu'Hirschman donne à ce mot (*voice*). Ils peuvent faire plus que simplement défection (*exit*), par exemple à l'occasion d'un vote, et peuvent arriver à *produire* du sens politique en critiquant les politiques ou en offrant d'autres interprétations (normatives et cognitives) de la situation. Ils peuvent former des espaces politiques parallèles à l'espace public officiel, ou même créer des événements politiques à travers des manifestations, rassemblements, pétitions, occupations... La rationalité propre du système politique institutionnel n'en pèse pas moins fortement sur les interactions. Il est rare que les solutions qui paraissent majoritaires sur l'espace public puissent s'imposer directement comme normes légales, elles doivent passer le filtre du système politique institutionnel, qui peut le plus souvent les sélectionner ou les rejeter, au moins partiellement. Une partie importante des décisions (voire les plus importantes dans nos sociétés actuelles) sont prises par des comités restreints et dont la discussion n'a rien de publique. Celles et (surtout) ceux qui sont en position de pouvoir occupent généralement le devant de la scène, sauf à l'occasion de mouvements sociaux « exceptionnels ». Ils/elles tendent à imposer la majorité des problèmes discutés et la manière de les poser, focalisent le plus souvent l'attention du public, tendent à monopoliser la parole, à pouvoir parler avec plus d'autorité (parce qu'ils/elles ont plus l'habitude de parler en public, ont plus de temps à consacrer à s'informer et à se former, ou tout simplement bénéficient du prestige, envié ou rejeté, de l'autorité). Mais cette influence n'est que rarement sans faille ; elle est nettement moins assurée lorsque les citoyen(ne)s ordinaires appartiennent à des couches culturellement favorisées, ou encore à des groupes plus politisés. En tout état de cause, elle est la plupart du temps entrecoupée de moments où d'autres discours se font jour, bousculent l'agenda, les certitudes et les arguments du système politique institutionnel : cela va de l'interpellation marquante d'un dirigeant politique sur le terrain, qui peut mener à l'abandon d'une décision préalablement planifiée, jusqu'à l'explosion d'un mouvement social que nul n'avait pu prévoir et que les partis dits contestataires ne font au mieux que chevaucher.

De plus, les interactions qui se déroulent dans l'espace public sont toujours charpentées par des structures organisationnelles — qu'elles soient syndicales, politiques ou purement « associatives »¹⁴. Or, ces structures ont leur logique propre. Elles constituent des vecteurs d'identité pour les citoyen(ne)s qui s'y reconnaissent, et en cela des mécanismes formateurs des préférences et des valeurs. Elles constituent aussi pour les individus qui peuvent s'appuyer sur elles des ressources d'action et des ressources symboliques importantes. Enfin, leur mode de structuration interne a des effets intrinsèques, visibles en particulier dans les phénomènes de bureaucratiation

13. Cet argument a été développé par Claus OFFE dans *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Paris, L'Harmattan, 1997 (textes réunis et présentés par Yves SINTOMER et D. LE SAOUT), chapitre IV.

(Michels, Weber) ou de représentation (Bourdieu, Manin). Lorsqu'il s'agit d'organisations participant au système politique officiel, et en particulier de partis politiques luttant pour le pouvoir, elles constituent autant de vecteurs qui permettent à ce système de prés structurer les perceptions et les demandes des simples citoyen(ne)s. Mais elles peuvent également fonctionner en sens inverse, et faire passer « vers le haut » les demandes de ces derniers, particulièrement lorsque ces partis offrent en leur sein de véritables espaces publics à leurs membres ou à leurs sympathisants. Les échanges entre dirigeants politiques et citoyen(ne)s sont donc infiniment plus complexes (et plus communicationnels) que ceux qui existent entre une firme et ses clients (qui ne sont jamais qu'indirects, médiés par le marché ou, au mieux, par les instituts de sondage).

Une autre objection à la problématique habermassienne est d'ordre différent. Les registres utilisés par les participants/tes aux interactions dans l'espace public sont beaucoup plus variés que le seul usage de la « raison pratique » (au sens que le philosophe de Francfort donne à ce terme) ; ils incluent notamment des comportements purement stratégiques et des « mises en scènes ». Les comportements stratégiques, s'ils ne résument pas l'ensemble des comportements, ne sont pas pour autant une réalité dérivée et seconde par rapport aux rapports coopératifs¹⁵. Je ne m'y attarderai pas ici. Dans la « mise en scène », il faut moins entendre le fait que tel ou telle participant/e puisse « jouer la comédie » (et qu'il/elle adopte donc une attitude stratégique) que le fait que l'expression publique d'une opinion implique toujours une part de représentation, pour parler comme Goffman, ainsi qu'une dimension symbolique irréductible au contenu de la proposition argumentée. La manifestation, avec ses rituels expressifs et ses moments « émotifs », fait en ce sens tout autant partie de l'espace public qu'une discussion « austère ». Au-delà, cette dimension expressive des communications politiques attire l'attention sur le fait que les arguments politiques échangés sur l'espace public ne sont pas du même ordre que les arguments scientifiques ; leur plausibilité peut être argumentée, elle ne saurait être prouvée et, pour parler comme Manin, « un argument n'est pas vrai ou faux, (mais) plus ou moins fort »¹⁶. Cette dimension expressive, toujours présente, peut être plus ou moins marquée et prégnante¹⁷.

14. Dans la *Theorie de l'agir communicationnel* (Paris, Fayard 1987 — *Theorie der kommunikativen Handlung*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1981), Habermas en faisait une dimension seconde par rapport à l'agir communicationnel ; dans *Droit et démocratie. Encre faits et normes* (Paris, Gallimard, 1997 — *Faktizität und Geltung*, Francfort-sur-le-Main, 1992), il en fait une des dimensions, qualifiée de « pragmatique », de la raison pratique.

15. Bernard MANIN : « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, 33, janvier 1985, p. 85. C'est d'ailleurs une problématique similaire, inspirée par la troisième Critique kantienne, portant sur le jugement esthétique, que développait Hannah Arendt pour interpréter la politique : selon elle, les arguments politiques restent toujours du domaine de l'opinion, ils ne sont pas sur le terrain de la vérité et ne sont pas systématiquement guidés par la recherche d'un consensus ; ils sont pourtant communicables, ce qui veut dire que les interlocuteurs peuvent les entendre, même s'ils ne les acceptent pas (cf. *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, Paris, Seuil, 1991 — *The University of Chicago Press*, 1982 ; « Vérité et politique », in *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972).

16. Cf. Marie-Hélène BACQUÉ, Yves SINTOMER, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in Catherine NEVEU (éd.), *Citoyenneté et territoire*, Paris, L'Harmattan, 1998 (sous presse).

Pour toutes ces raisons, la vigueur de la dynamique réflexive qui peut s'instaurer sur l'espace public ne peut reposer uniquement sur la contrainte qu'impliquerait de façon immanente la « publicité » des arguments. Elle dépend moins de données anthropologiques (concernant par exemple la nature de la communication langagière, ou la capacité des acteurs à se comporter en sujets), civilisationnelles (portant notamment sur « la » modernité occidentale) ou constitutionnelles (à savoir, la garantie nécessaire et suffisante qu'apporteraient les principes constitutionnels de l'État de droit démocratique) que de dispositifs sociaux historiquement institués. Plus précisément, elle dépend des dispositifs qui structurent ou influencent les espaces publics, depuis le mode de scrutin et de sélection des représentants jusqu'à l'organisation des partis politiques et des médias de communication, en passant par le degré de centralisation et de personnalisation du pouvoir, le caractère plus ou moins égalitaire et excluant socialement et culturellement des sociétés concernées, la vigueur du mouvement associatif et syndical... La dynamique réflexive peut en conséquence être maximisée ou minimisée, et il serait intéressant à ce propos d'établir une typologie des dispositifs structurant les espaces publics qui prendrait la maximisation de la réflexivité des citoyens comme critère de différenciation. Dans un ordre d'idées similaire, il est intéressant d'étudier cette dynamique dans les quartiers populaires : dans un cadre *a priori* défavorable, jusqu'où peut aller la remise en cause des rapports de domination et du poids des *habitus*, qui touchent massivement les classes dominées culturellement et économiquement ?

Espace public et corporatisme de l'universel

C'est cependant dans une autre direction que je voudrais aller m'avancer ici, en posant une première question : *de tels dispositifs peuvent-ils être compris à l'aide de la notion de « corporatisme de l'universel »*, appliquée au domaine politique, ou du moins à cette dimension du domaine politique que constitue l'espace public ?

Rappelons que cette notion a été proposée par Bourdieu pour rendre compte du champ scientifique et de la manière dont les agents qui s'y situent sont contraints, par la logique du même champ, à prendre parti pour l'universel en défendant leur propre cause — parce qu'à terme, un argument scientifique erroné apparaît comme tel et entraîne une perte de crédibilité pour celui ou celle qui l'a avancé¹⁷. Si la formule et la définition précise qu'en donne Bourdieu sont originales, l'idée l'est sans doute moins. Elle avait notamment été avancée par Michael Polanyi pour expliquer la dynamique de la connaissance scientifique. Avant lui, Kant effectuait déjà un raisonnement similaire lorsqu'il avançait que les hommes sont contraints de se comporter raisonnablement, malgré la profondeur de leur égoïsme, parce qu'ils doivent se conformer aux règles du droit¹⁸. Quoi qu'il en soit, la thèse de Bourdieu implique une dimension cognitive (il en va bien ainsi dans le champ scientifique) en même temps qu'elle autorise une prise de

17. Cf. en particulier le « Post-scriptum » dans *Les règles de l'art*, Paris, Seuil, 1992, p. 459-472.

18. Il est vrai qu'il pensait que l'instauration de celles-ci relevait d'une ruse de la nature plutôt qu'une institution historique contingente. Il allait jusqu'à ajouter que même un peuple de démons se comporterait sans doute ainsi, pour peu que ces êtres aient quelque intelligence. Cf. le « Premier supplément » au *Projet de paix perpétuelle* (1795), intitulé « De la garantie de la paix perpétuelle ».

position prescriptive, que Bourdieu appelle une « Realpolitik de la raison » : il s'agit de défendre la logique vertueuse de ce champ, et éventuellement de s'appuyer sur elle en tant qu'intellectuel(le) dans d'autres domaines que le champ scientifique — et notamment dans le champ politique. Dans de rares passages, Bourdieu évoque la possibilité que quelque chose de similaire puisse être instauré dans le champ politique, et qu'y soient institués « des univers sociaux où, comme dans la république idéale selon Machiavel, les agents aient intérêt à la vertu, au désintéressement, au dévouement au service public et au bien commun », des « univers où tous les agents et leurs actes seraient soumis — notamment par la critique — à une sorte de test d'universalité permanent, pratiquement institué par la logique même du champ »¹⁹. C'est dans de tels passages que Bourdieu s'approche le plus d'un concept de l'espace public parallèle à celui esquissé ci-dessus — mais ce concept fait défaut, en tant que tel, dans sa boîte à outils conceptuelle, pour des raisons qui sont assez profondes²⁰.

À la question précédemment posée : « les dispositifs qui maximisent la réflexivité des citoyens dans l'espace public peuvent-ils être compris à l'aide de la notion de « corporatisme de l'universel » ? », il convient sans doute de donner une réponse positive mais moyennant certaines précisions.

— Il faut découpler la notion de « corporatisme » et l'idée que les conduites individuelles sont forcément ou essentiellement stratégiques. S'il y a toujours des « luttes » dans l'espace public, certaines au moins sont argumentées. Or, la lutte argumentée est d'un type spécial, qui saurait difficilement être compris comme une stratégie au sens strict. Habermas a raison sur ce point : qui entre véritablement dans l'argumentation n'en sort pas indemne, et s'engage dans un processus où ses préférences, ses raisons, ses intérêts même vont être marqués de l'intérieur par la discussion et évoluer avec celle-ci. L'argumentation sort l'acteur d'une posture purement monologique et tend à favoriser la création d'une intersubjectivité entre les locuteurs. Parler ici de « corporatisme » ne peut avoir qu'un sens très générique : l'idée est que les locuteurs prennent parti, restent enclenchés dans des contextes sociaux et culturels contingents, ne peuvent jamais adopter « le point de vue de nulle part ».

— Il faut convenir que le corporatisme de l'universel institué dans l'espace public n'est jamais que très imparfait. Si l'on utilise la notion de façon cognitive, il faut la concevoir comme un idéal-type à combiner avec d'autres pour comprendre la dynamique des espaces publics réellement existante. Ceux-ci incluent toujours des corporatismes qui ne sont pas tournés vers l'universel mais vers la défense d'intérêts particuliers qui vont à l'encontre de l'intérêt général. Le politicien professionnel peut certes chercher à progresser dans sa carrière en se mettant avec passion au service de l'intérêt général, ou du moins de la cause qu'il pense être celle de l'intérêt général ; mais il peut aussi adopter une relation entièrement cynique à sa clientèle électorale et à la politique, et favoriser consciemment des intérêts et des comportements dont il sait parfaitement qu'ils seraient injustifiables au nom de la justice ou de l'intérêt commun. L'influence du corporatisme de l'universel en politique est donc contingente : les dispositifs sociaux peuvent favoriser ou non l'intériorisation de normes de comportement qui poussent les individus à l'adopter. Dans une optique normative, l'idée d'un

19. *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 242-243.

20. Cf. Yves SINTOMER : « Le corporatisme de l'universel et la cité », *Actuel Marx*, 20, 1996 : « Autour de Pierre Bourdieu », p. 92-104.

corporatisme de l'universel pleinement déployé dans l'espace public ou, pour le dire autrement, d'un espace public dont la logique pousserait tout entière au corporatisme de l'universel, constitue donc seulement un horizon utopique.

— Enfin, il faut préciser en quel sens on peut ici parler d'universel. Si l'on comprend intuitivement comment la réflexivité scientifique peut déboucher sur l'universel, à travers des « vérités » mathématiques ou physiques par exemple, quelque chose de similaire peut-il s'observer à propos de la réflexivité politique ?

Ceci m'amène à une seconde question : *lorsque la sphère politique est concernée, est-il possible d'utiliser la notion d'universel sur un plan strictement cognitif et sans avoir recours, au moins implicitement, à des éléments de définition normative ?*

La réponse à cette seconde question est négative. Définir l'universel dans le champ scientifique implique une discussion épistémologique. Le faire dans le domaine politique implique autre chose : on ne peut s'en tirer sur ce plan avec un raisonnement uniquement objectivant ou « objectif », même si ce registre fait partie de la discussion. Il n'est d'ailleurs pas possible de s'appuyer sur une définition consensuelle du terme dans le champ lui-même, car la notion d'universel y est essentiellement contestée (et contestable). Affirmer, comme je le pense, que l'universel a dans ce domaine partie liée à la réflexivité des citoyens (ne)s — plutôt qu'aux décisions d'une élite « éclairée » (ou censée l'être), qu'à l'action d'une classe « universelle » (ou censée l'être), qu'à celle d'un État transcendant les simples citoyens et seul connaissant de l'intérêt général, et même qu'au regard objectivant des sociologues — ne peut relever d'une simple discussion sociologique. Des arguments tirés des sciences sociales peuvent être mobilisés, mais le débat implique intrinsèquement un volet normatif relevant de la philosophie politique — et de la politique tout court. Il n'est pas de définition de l'universel en politique qui n'implique cet aspect normatif. La discussion sociologique sur les conditions de possibilité d'un « corporatisme de l'universel » dans l'espace public a donc le choix entre deux postures. La première est purement conventionnaliste : il s'agit d'effectuer une typologie des différents sens donnés à l'universalité politique par les acteurs dans un contexte donné (ou à défaut d'adopter tel ou tel sens parce qu'il est le plus répandu), puis d'analyser si, dans telle ou telle acception conventionnelle, un « corporatisme de l'universel » peut être « de ce monde », pour parler comme Weber. Mais la posture la plus féconde est sans doute de ne pas en rester à des notions sociologiques positives et d'articuler de façon raisonnée (ce qui ne veut pas dire de confondre) argumentation cognitive et argumentation normative.

L'engagement des sociologues

À ce stade, il est possible d'avancer quelques pistes à propos des conséquences d'une telle approche sur la question de l'engagement du sociologue.

Si la politique ne se réduit pas à la compétition pour le pouvoir et qu'elle inclut une dynamique réflexive chez les citoyens « ordinaires », la relation que les sociologues peuvent entretenir (ou devraient entretenir) avec les enjeux et les discours politiques qui sont traités dans l'espace public est nécessairement complexe. En tout état de cause, elle peut difficilement se borner à une mise à distance objectivante des acteurs de l'espace public au nom de la rupture avec le « sens commun » et à la position de surplomb qui lui correspond. Plus exactement, la rupture avec le sens commun (ou, de façon plus modeste et sans doute plus exacte, la prise de distance par rapport au sens commun) est

certes nécessaire, mais elle peut être effectuée sur plusieurs voies, et celle que représentent les sciences sociales n'est pas la seule. Considérons l'immense effet de dénaturalisation qu'ont provoqué les mouvements féministes, avec des arguments politiques ou philosophiques, bien avant que les sciences sociales ne viennent prendre le relais pour systématiser et amplifier une perspective constructiviste de la constitution des « genres » (*gender*). Il aurait été inconcevable que des mouvements de masse manifestent pour proclamer que la terre tournait autour du soleil et non l'inverse, avant que Copernic et Galilée ne le découvrent scientifiquement²¹. Cela illustre bien la différence qui existe entre sciences « dures » et sciences sociales.

Quels types de liens les sciences sociales peuvent-elles entretenir avec la réflexivité politique ? L'une de leurs premières tâches consiste bien sûr à rendre accessibles dans l'espace public les questionnements et les résultats de la recherche. Les sciences sociales contribuent par ce biais à enrichir le débat démocratique sur le plan cognitif — mais aussi, indirectement, sur le plan normatif, et ce par plusieurs biais. Il est certes impossible de démontrer ou d'infirmer empiriquement la validité d'une thèse normative. Cependant, les sciences sociales peuvent confronter les idéaux qui servent à légitimer l'ordre établi avec la réalité empirique de cet ordre, et montrer par là les contradictions de l'idéologie officielle, ses promesses non tenues ou partiellement tenues, ses contrevérités... Elles peuvent également, comme le remarque Claus Offe, s'engager « dans une forme indirecte de critique normative en questionnant les postulats et les croyances erronés sur lesquels les images normatives dominantes de l'ordre social reposent implicitement »²². On peut citer à cet égard le système du gouvernement représentatif et la démocratie fondée sur la concurrence partitairre. Les sciences sociales peuvent enfin historiciser l'ordre existant, le dénaturaliser, montrer les potentialités contradictoires du présent, développer des modèles et apporter des éléments permettant d'affiner la cohérence des propositions alternatives qui s'affrontent dans l'espace public. Elles sont ainsi susceptibles d'enrichir la gamme des possibles et de favoriser les mutations institutionnelles. En tout état de cause, la sociologie critique doit préciser à qui elle s'adresse (ou à qui elle s'adresse d'abord) lorsqu'elle effectue un tel travail de « vulgarisation » : à l'espace public démocratique, au prince (à la manière de certains philosophes des Lumières qui pensaient réformer le monde par le biais des souverains éclairés), à d'autres chercheurs en sciences sociales...

En sens inverse, les sociologues ne doivent-ils/elles pas rendre leur champ de recherche « poreux » vis-à-vis des questionnements venus de l'espace public ? La notion de « demande sociale » est à cet égard trop générique, car elle recouvre indistinctement les commandes étatiques effectuées en monnaie sonnante et trébuchante, les demandes des dominants et celles des dominés, celles qui viennent de l'espace public... Les grandes sociologies ne sont-elles pas celles qui sont capables de répondre aux stimulations et aux impulsions que la réflexivité citoyenne peut leur apporter ? Les questionnements de l'espace public doivent toujours être « retraduits » dans la réflexivité scientifique, qui repose sur une autre temporalité, une autre formalisation linguistique,

21. Pierre Bourdieu passe à côté de ce problème dans *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

22. Sur ce point comme dans l'ensemble de ce paragraphe, je m'appuie largement sur Claus Offe : *Disorganized Capitalism*, Oxford, Polity, p. 170-171 et *Contradictions of the Welfare State*, Londres, Hutchinson, p. 260-261.

un autre degré de conceptualisation que la réflexivité publique. Mais traduction n'est pas rupture. Pour filer la métaphore jusqu'au bout, traduire implique de passer d'une langue à l'autre sans que le contenu sémantique final puisse jamais correspondre complètement à l'initial, mais sans que celui-ci se perde complètement non plus. En ce sens, la traduction est un filtre plutôt qu'une barrière²³. Les chercheurs en sciences sociales ne gagneraient-ils pas à passer une partie de leur temps à contribuer à la création de lieux de dialogue et de confrontation entre les réflexions des acteurs de l'espace public et leurs propres problématiques ?

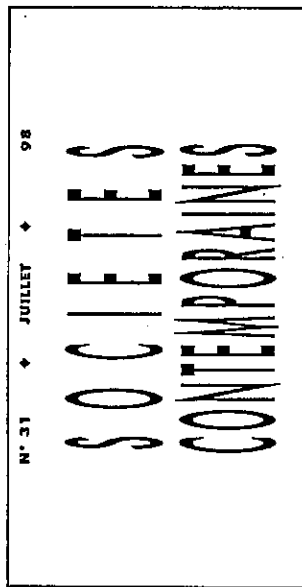
En tout état de cause, les sociologues — et les intellectuels/les en général — ne sauraient prétendre intervenir de façon prescriptive dans la cité au nom de valeurs qui la transcenderaient. Sur ce plan, l'universel dont il est question n'est pas déterminé extérieurement au politique et ne saurait être défini scientifiquement. Les sociologues ne sauraient prétendre y parler au nom de la science et se situer eux/elles aussi au niveau des échanges d'opinion entre citoyen(ne)s, de la *doxa*. Ils/elles ne peuvent prétendre qu'à certaines compétences spécifiques, à condition d'ailleurs de différencier les propositions politiques où ces compétences entrent directement en jeu (ce qui ne veut pas dire qu'elles les fondent rigoureusement) et celles où le lien n'est qu'indirect. Pour prendre un exemple qui est actuellement au centre de nombreuses polémiques, Bourdieu ne peut prétendre intervenir de la même manière lorsqu'il critique la monopolisation de la parole publique par une « noblesse d'État », thème sur lequel il a apporté une contribution scientifique propre, et lorsqu'il fait de façon plus générale l'éloge des services publics contre le « libéralisme ».

S'il y a bien une certaine analogie entre la réflexivité qui constitue le propre de l'activité sociologique et celle qui, potentiellement, peut se développer dans l'espace public, il faut faire un pas de plus. Il est intéressant, à cet égard, de noter que les notions d'espace public et de publicité furent d'abord introduites d'après le modèle que constituait « la République des Lettres » ou la communauté des savants. L'autonomisation du champ scientifique et de sa logique vertueuse commentaient alors à pouvoir être clairement perçues. Bien sûr, l'idéologie rationaliste des Lumières véhiculait une vision transparente de la communication publique, une croyance en la rationalisation absolue des conduites humaines ou une foi dans le consensus normatif qui pouvait « raisonnablement » s'atteindre... Cette idéologie s'inscrivait aussi dans une vision du progrès historique qui concevait l'émergence d'un espace public politique et son déploiement comme une tendance inductible du développement de l'humanité. Contre cette vision, il convient de réaffirmer le caractère historique et contingent, fragmenté et souvent contradictoire, d'un espace public politique garanti constitutionnellement et structuré par une série d'institutions. Mais la nouveauté historique que constitue l'émergence d'un tel espace est sans précédent dans l'histoire en dehors des quelques expériences démocratiques qui purent éclore dans l'Antiquité ou au Moyen-Âge. Elle doit être saisie comme ayant le même ordre d'importance que la constitution d'un champ scientifique autonome et tient sans aucun mal la comparaison avec l'émergence d'un « champ politique » également autonome où des élites s'affrontent pour le pouvoir, phénomène sur le fond infiniment moins novateur.

23. La notion d'« analogie » employée par Philippe Corcuff pour étudier les rapports entre raison savante et raison profane, à mi-chemin entre la thèse de leur incommensurabilité et celle de leur indifférenciation, est de ce point de vue assez séduisante.

Pour revenir à la question initiale soulevée à propos de l'anecdote rapportée par Hérodote, c'est précisément l'existence d'un espace public — ou d'espaces publics — qui permet aux citoyen(ne)s d'avoir un certain pouvoir pour prendre en compte les résultats de la recherche en sciences sociales dans nos sociétés contemporaines. En conséquence, notre dernière question peut sans doute être reposée sur un plan un peu différent : si les sociologues peuvent mettre à jour certaines analogies entre le « corporatisme de l'universel » qui peut exister sur le plan scientifique et celui qui peut se déployer sur le champ politique, cela ne devait-il pas les conduire, en tant que sociologues, à prendre parti pour le second aussi bien que pour le premier ?

Université Paris 8



LE CORPS PROTESTATAIRE

DOMINIQUE MEAMI
INTRODUCTION :

LA DIMENSION CORPORELLE DE L'ACTIVITÉ SOCIALE
VICTOIRE PATOUILLARD
UNE COLÈRE POLITIQUE
L'USAGE DU CORPS DANS UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE :
LE ZAP D'ACT'UP-PARIS

EMMANUEL SOUTRENON
LE CORPS MANIFESTANT
LA MANIFESTATION ENTRE EXPRESSION ET REPRÉSENTATION

JOHANNA SIMÉANT
L'EFFICACITÉ DES CORPS SOUFFRANTS :
LE RECOURS AUX GRÈVES DE LA FAIM EN FRANCE

DOMINIQUE MEAMI
LE CORPS PROTESTATAIRE AUJOURD'HUI :
UNE ÉCONOMIE DE LA MENACE ET DE LA PRÉSENCE

♦♦♦♦♦

DELPHINE SERRE
LE BÉBÉ "SUPERBÉ"
LA CONSTRUCTION DE LA DÉVANCE CORPORELLE
PAR LES PROFESSIONNELLES DE LA PETITE ENFANCE

SECRETARIAT DE LA REVUE

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES - CNRS
59-61 RUE POUCHET, 75014 PARIS CEDEX 17 - TÉL. : 01 40 25 10 11 - FAX : 01 42 28 95 44

ABONNEMENTS ET VENTE AU NUMÉRO

À ADRESSER À : ICHARMANTAN - 7, RUE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE - 75005 PARIS
TARIFS 1998 POUR 4 NUMÉROS : FRANCE 320 F - ÉTRANGER 340 F
VENTE AU NUMÉRO : 90 F (CHARMANTAN ET LIBRAIRIES SPÉCIALISÉES)